

Saint-Genis Laval



**CONTRAT DE LOCATION À USAGE
D'HABITATION POUR LE 16 RUE GUILLOUX**

DÉCISION N° 2022-089

La Maire de Saint-Genis-Laval ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2122-22 et L 2122-23 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 publiée le 17 juillet 2020, transmise en Préfecture le 17 juillet 2020, donnant délégation à Madame la Maire, pour la durée de son mandat, afin qu'il règle les affaires de la Commune, conformément aux dispositions intégrales des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le logement communal sis 16 rue guilloux - 69 230 Saint-Genis-Laval, correspondant à un appartement de type T4 de 88 m² est libre de toute occupation ;

DÉCIDE

Article 1 : Un contrat de location pour un local vide à usage d'habitation est établi entre la commune de Saint-Genis-Laval et Monsieur CROSARA Baptiste dans les conditions telles que définies ci-après :

Le bail à usage exclusif d'habitation est consenti et accepté pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} juillet 2022, moyennant un loyer mensuel de 686,40 € (soit 7,80€ /m²) jusqu'au 31 décembre 2022 puis de 968€ (soit 11€/m²) à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Le prix du loyer sera révisé annuellement en fonction de l'indice de référence des loyers selon les modalités définies dans la convention jointe à la présente décision ;

Les charges de gaz, d'électricité et de chauffage feront l'objet d'une facturation sous la forme d'un forfait de base de 1,50 €/m², réévalué tous les ans à date anniversaire en fonction de l'indice de révision des loyers connu au moment de la réévaluation.

Article 2 : Madame la Maire et Madame la Trésorière sont chargées, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Genis-Laval, le 21/07/2022



La Maire
Marylène MILLET

En cas de contestation, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin- 69003 LYON ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.